

[illegible]

Membres absents ou excusés :

Pour l'autorité compétente par délégation



Mme BASTIANI Angèle
M. BENZONI Joseph
M. BICCHIERAY Didier
M. BINDINELLI Jacques
M. CASTELLI Antoine
Mme LEBOMIN Vanina
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MELA Georges
M. MIAS Patrick
Mme TIBERI Julia
M. TROJANI Paul

Présidente de l'ATC
Représentant la CCI de la Corse du Sud
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat SPTC
Représentant le syndicat CGC
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat FO
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CRMA de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant la CCI de la Haute Corse

Membre de plein droit :

M. Eric JALON, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. DE GIACOMONI Roch représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle (absent excusé)

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- **Vu** l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,



Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/051 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 04 Février 2025 actant la cessation de fonction de Conseillère Exécutive de Corse et de Présidente de l'Office des Transports de la Corse de Madame Flora MATTEI à compter du 1^{er} février 2025,**
- **Vu l'arrêté n° 25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/311 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 10 Juin 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/441 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu le rapport relatif au marché d'Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.29 sur la période allant du 01.01.25 au 31.12.27 entre la Corse et le Continent en date du 06 Octobre 2025.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Prend acte du rapport relatif au marché d'Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.29 sur la période allant du 01.01.25 au 31.12.27 entre la Corse et le Continent en date du 06 Octobre 2025.

ARTICLE 2 :

Pour l'autorité compétente par délégation



La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 06 Octobre 2025

Jean Félix ACQUAVIVA